

# 7,5 millions de « prunes »

**ROUTES.** Selon un rapport du ministère de l'Intérieur, les contraventions pour mauvais stationnement explosent. Les pervenches munies de tablettes numériques sont impitoyables.

Les pervenches ne chôment pas ! Voitures mal garées, sur les trottoirs, en double file, sur les places de livraison... En 2010, les infractions au stationnement ont augmenté de 13 % par rapport à l'année précédente. Le chiffre impressionnant de 7,5 millions de PV de stationnement est atteint, selon le « bilan statistique de l'année 2010 du comportement des usagers de la route », établi par le ministère de l'Intérieur\*. 3,9 millions de PV ont été dressés pour non-paiement de la place et 3,2 millions pour « arrêt ou stationnement gênant », par exemple sur un passage piéton, un trottoir ou un emplacement réservé aux personnes handicapées.

## Moins de places de stationnement dans les villes

La manne pour l'Etat est colossale, même si une bonne partie des « papillons » n'est pas payée. Depuis le 1<sup>er</sup> août, la « prune » des aubergines coûte 17 € (et non plus 11 €) et jusqu'à 135 € lorsque le stationnement est jugé « dangereux ». « Ce type de PV est devenu un nouvel impôt, une véritable ligne budgétaire. Il y a là une politique de rendement. On verbalise beaucoup plus. Pour l'Etat, c'est une pépite d'or », dénonce Remy Josseaume, président de la commission juridique de l'association 40 Millions d'Automobilistes. Au ministère de l'Intérieur, on ne

partage absolument pas cette vision. « Il n'y a pas d'objectif quantitatif, mais une mobilisation des services pour combattre ce type d'incivilités quotidiennes. On leur a demandé d'accroître leur efficacité et ça donne des résultats », se félicite Pierre-

Henry Brandet, porte-parole du ministère de l'Intérieur. Autre raison à cette pluie de « prunes » : l'arrivée progressive ces derniers temps dans l'Hexagone du PV électronique — il sera généralisé d'ici à fin 2012 — avec des agents

dotés d'une tablette numérique plutôt que d'un carnet à souche. « Cela permet de gagner un tiers de temps dans l'élaboration de la contravention », constate le juriste Remy Josseaume. Enfin, le rétrécissement de la surface de stationne-

ment dans les grandes métropoles incite les automobilistes à se garer comme ils peuvent et donc à multiplier les infractions. « De nombreuses places jusque-là à disposition de tout le monde ont été prises par les pistes cyclables, les couloirs de bus, les aires de vélo en libre-service, les zones de livraison... » recense Remy Josseaume. Et maintenant, c'est Auto-lib', la location de voitures en libre service à Paris, qui, avec ses stations, entraîne des suppressions de places ! La question du stationnement des voitures en ville va être de plus en plus épineuse.

VINCENT MONGAILLARD

\* Les contraventions dressées par les polices municipales ne sont pas prises en compte.



3,2 millions de contraventions pour stationnement gênant ont été dressées en 2010 en France.

(LP/PHILIPPE POULPQUIET)

## CLÉS

- **22,45 millions d'infractions** (délits et contraventions) au Code de la route ont été constatées en 2010, soit une hausse de 4,9 % comparée à 2009.
- **552 278 délits** (infractions les plus graves, comme le délit de fuite, l'alcoolémie élevée ou le défaut de permis de conduire) ont été commis, soit une baisse de 1,7 %. C'est la première diminution depuis 2001.
- **21,9 millions de contraventions** (amende jusqu'à 1 500 €) ont été enregistrées, soit une augmentation de 5 %. Parmi elles, 10,1 millions sont liées à la vitesse (+ 2 %), 7,5 millions au stationnement (+ 13 %), 287 421 au franchissement de feu rouge constaté par radar automatique (+ 1 500 %) et 103 816 à la conduite sous l'emprise de l'alcool avec taux compris entre 0,5 et 0,8 g d'alcool/l de sang (+ 6 %). Source : ministère de l'Intérieur

## Florilège de PV incroyables

Il est des motifs d'amende qui étonnent ou qui prêtent à sourire. Dans le rapport très détaillé du ministère de l'Intérieur, on apprend qu'en 2010, 157 PV ont été dressés pour « accélération par conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé ». Qui vexé d'être doublé n'a jamais appuyé sur le champignon ? La fameuse queue de poisson a donné lieu à 1 167 contraventions.

Plus surprenant, 17 235 « prunes » ont été délivrées pour « émission de bruits gênants par véhicule à moteur », 9 420 pour « non-acquittement du montant d'un péage », 18 pour « refus de présenter un véhicule à une bascule en vue de sa pesée » ou encore 4 pour « dépassement de tramway ou de train à l'arrêt, du côté de la descente ou de la montée des voyageurs ». Pas moins de 1 974 frimeurs amateurs de vroum-vroum bruyants ont été sanctionnés pour « utilisation en agglomération du moteur à des régimes excessifs ». Et 570 imprudents ont été sanctionnés pour « ouverture d'une portière de véhicule dans des conditions dangereuses ». V.M.D.

## VOIX EXPRESS

PROPOS RECUEILLIS PAR MARC PELLERIN

### Comment trouvez-vous une place pour garer votre voiture en ville ?



**Julie Goke**  
33 ans  
aide-soignante  
Cergy (95)

« Je me gare dans la rue et je paie le ticket à l'horodateur. Du moins la plupart du temps. Quand je ne trouve pas de place en surface, je prends une place dans un parking souterrain. J'évite de tourner dans le quartier de destination plus de cinq minutes. J'en ai vite assez de perdre mon temps. Se garer est un casse-tête, mais en même temps j'ai besoin de ma voiture pour travailler. Je m'en sers pour me déplacer en banlieue. »



**Nils Tavernier**  
46 ans  
comédien  
Paris IX\*

« J'ai un garage payant à côté de mon domicile. C'est devenu très difficile de trouver une place dans la rue car la Ville de Paris s'acharne contre la voiture : il y a de plus en plus de véhicules et de moins en moins de places. Pendant des années, je me suis garé dans les rues avoisinantes sans payer l'horodateur. Maintenant le PV est à 17 €, et je ne veux pas payer. Je circule souvent à moto ou en métro. »



**Sébastien Coulet**  
42 ans  
cascadeur  
Paris IX\*

« J'ai laissé ma voiture à la campagne. J'ai choisi la moto. J'en ai eu assez des PV. J'habite le quartier de Pigalle, c'est le pire endroit pour se garer. Si on se gare sur un passage piéton, c'est la tolérance zéro. Enormément d'emplacements ont été retirés. Je ne suis pas contre l'écologie, mais éliminer la voiture du jour au lendemain n'est pas la solution. On met deux heures pour trouver une place. »



**Jean-Jacques Behr**  
56 ans  
gérant de société  
Saint-Abold (57)

« Je me gare dans les parkings souterrains publics pour éviter de tourner en surface sans arrêt, de dépenser de l'essence et de perdre du temps. Je trouve le parking souterrain dont j'ai besoin avec mon iPhone, j'ai chargé l'application qu'il faut. Je le trouve avec mon GPS. Il est très rare que les emplacements soient complets. Et c'est extrêmement pratique. »



**Sarah Besset**  
23 ans  
étudiante  
Metz (57)

« Je m'éloigne quand je ne trouve pas une place gratuite car je ne veux pas payer. Je me refuse aussi à stationner sur une place de livraison ou un passage piéton. Il m'arrive souvent de me garer à un quart d'heure de marche de mon lieu d'arrivée. Ça demande du temps, je prends donc beaucoup d'avance. Plus ça va, plus les places de stationnement sont rares, et plus j'ai tendance à m'éloigner. »